

Elaboration du PAVE - Fiche diagnostic voirie et espaces publics

Article	Eléments	Prescriptions	Respecté	Non Respecté	Sans Objet	Observations
Profils de cheminement	pent	≤ 5% / tolérance ≤ 8% sur 2m ou ≤ 12% sur 0,50m				
	palier de repos	espace horizontal : 1,20m x 1,40m				
		plan incliné : haut et bas				
		tous les 10m pour les pentes > 4% à chaque changement de direction				
	ressauts	cheminements et au droit des passages piétons				
		≤ 2cm si arrondi ou ≤ 4cm si chanfrein à 1/3				
distance entre ressaut ≥ 2,50m pas d'âne interdits (pente ressauts successifs)						
profil en travers	largeur ≥ 1,40m / ponctuel ≥ 1,20m (absence murs de part et d'autre) libre de tout obstacle ou mobilier					
trous et fentes	≤ 2cm					
garde corps	garde corps préhensible si rupture de niveau > à 0,40m					
Traversées pour piétons	bateaux	ressauts (voir profils)				
		largeur partie abaissée ≥ 1,20m				
		pent				
		passage entre plans inclinés et cadre bâti ou obstacle ≥ 0,80m bande d'éveil de vigilance (0,50m de la chaussée, 1,20m de long)				
	marquage sur chaussée	contraste visuel (annexe 1) situer passage et détecter limites : contraste tactile ou autre				
visibilité cheminements	repérage zones cheminement et conflits : éclairage / matériaux (annexe 2)					
Equipement mobilier	partie contrastée	support ou arrière-plan (annexe 1)				
	bande	≥ 10cm en hauteur sur pourtour ou chaque face				
		longueur ≥ 1/3 de largeur 1,20m ≤ hauteur ≤ 1,40m				
	Bande : poteau ≤ 1,30m	partie haute (adaptation de la hauteur de la partie contrastée)				
	borne et poteau	respect de l'abaque de détection (annexe 3)				
	mobilier sur poteau ou pied	si H < 2,20m : élément bas H ≤ 40cm				
	obstacles (portes_à-faux)	H ≥ 2,20m				
obstacles (saillie > 15cm)	élément bas : H ≤ 40cm + surépaisseur au sol ≥ 3cm					
dispositif sélectif ou chicane	passage gabarit fauteuil 0,80m x 1,30m					
Escalier	largeur	aucun mur = 1,20m / un mur = 1,30m / deux murs = 1,40m				
	marches	H ≤ 16cm / giron ≥ 28cm				
	nez de marche	1ère et dernière : contraste visuel (annexe 2) / largeur ≥ 5cm				
	escalier ≥ 3 marches	2 mains courantes ou 1 intermédiaire				
	escalier large > 4,20m	double main courante intermédiaire				
		largeur passage entre mains courantes ≥ 1,20m sur un côté				
main courante	prolongement ≥ giron (1ère et dernière marche) 0,80m ≤ Hauteur ≤ 1m					
Stationnement	caractéristiques	largeur ≥ 3,30m / dévers ≤ 2%				
	caractéristiques dérogation larg 2m	longitudinal à gauche + larg trottoir = 1,80m + bande latérale = 0,80m				
	liaison sinon de plein pied	largeur passage vers trottoir ≥ 0,80m (sécurisé + abaissé)				
	signalisation	réglementation signalétique horizontale et verticale				
	répartition	homogène sur totalité commune				
stationnement payant	instruction appareils : lisibles debout et assis 0,90m ≤ Hauteur commandes ≤ 1,30m					
Informations visuelles	indications lieux et informations	« peuvent » être doublées par signal sonore				
		compréhensibles, lisibles et toutes conditions : éclairage				
		visible debout et assis				
		contrastées (annexe 1)				